

O I B T ACTUALITÉS DES Forêts Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



Dépasser les polémiques entourant les politiques d'achat

Depuis longtemps, les politiques des marchés publics en matière de bois sont un sujet de polémique entre pouvoirs publics, négociants de bois tropicaux et groupes environnementalistes. En effet, ces derniers arguent que, en achetant uniquement des bois tropicaux certifiés ou, à tout le moins, vérifiés comme étant d'origine légale, les pays exportateurs sont en mesure d'ouvrir la voie à la gestion durable des forêts; ce à quoi les pays exportateurs de bois rétorquent que de telles politiques d'achat confèrent aux bois non tropicaux un avantage commercial indu; tandis que les négociants s'inquiètent du coût qu'implique la mise en conformité à ces nouvelles normes. Les politiques des marchés publics du bois sont donc, pour les orientations internationales en matière de forêts, une question clivante.

Cela dit, comme le montrent Martin et Baharuddin dans leur article en page 3 de ce numéro d'*Actualités des forêts tropicales*, le commerce des bois

tropicaux traverse de grands changements qui éclipsent les incidences de ces politiques publiques. Le plus notable étant que le commerce se détourne de ses marchés traditionnels (comme l'Union européenne ou les États-Unis) en faveur des marchés émergents, Sud-Sud et intérieurs.

Pour autant, il ne faut pas – et il ne faudrait certes pas – qu'en soit freinée cette dynamique suscitée au sein du commerce consistant à apporter des preuves crédibles de l'origine légale et durable des bois, un objectif auquel les pays tropicaux travaillent d'arrache-pied. Degen et Bouda (p. 8) évoquent un projet financé par l'OIBT qui investigate les techniques du génotypage et des isotopes stables, lesquelles



Dans ce numéro: les incidences des politiques des marchés publics; la vérification de la légalité des bois

Les incidences des politiques d'achat de bois . . .	3
La vérification des bois en Afrique	8
Un nouveau système public d'information forestière en Équateur.	11
Le dispositif de traçabilité du bois du Guatemala	14
L'approvisionnement en bois de sources pérennes et légales en Chine	17
<i>Goho-Wood</i> : le dispositif japonais de lutte contre l'exploitation forestière illégale	21
Il faut que les politiques d'achat de bois évoluent	22
Rapport de bourse	24
Tendances du marché.	27
Quoi de neuf sous les tropiques?	30
Parutions récentes	31
Réunions	32



Rédacteur en chef Ramon Carrillo
Rédacteur consultatif Alastair Sarre
Assistant de rédaction Kenneth Sato
Assistante administrative Kanako Ishii
Traduction Claudine Fleury
Design DesignOne
Impression et distribution Print Provider Aps (Danemark)

L'Actualités des Forêts Tropicales (AFT) est un bulletin trimestriel publié en anglais, français et espagnol par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'/les auteur(s) soient mentionnés. Prière de communiquer un exemplaire de la publication concernée à la Rédaction.

Imprimé sur METAPAPER SILK RECYCLING, un papier certifié par le FSC (sources mixtes), intégralement issu du recyclage et respectant le mécanisme de compensation carbone. Imprimé au moyen d'encre végétale à base de soja. Tous les papiers METAPAPER sont fabriqués à l'aide d'énergies renouvelables, à hauteur de 74,66% en moyenne.

L'AFT est distribué **gratuitement** à plus de 15 000 particuliers et organisations dans plus de 160 pays. Pour le recevoir, il suffit de communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Veuillez nous informer de tout changement d'adresse éventuel. L'AFT est également téléchargeable en ligne sur le site www.itto.int.

Organisation internationale des bois tropicaux
 International Organizations Center – 5th Floor
 Pacifico-Yokohama, 1-1-11, Minato-Mirai, Nishi-ku
 Yokohama 220-0012, Japon
 Téléphone: +81-(0)45-223 1110
 Télécopie: +81-(0)45-223 1111
ftu@itto.int
www.itto.int

Photos: le Directeur exécutif de l'OIBT, Emmanuel Ze Meka, inspecte l'étiquette d'identification d'une grume camerounaise à Shanghai (Chine) dans le cadre du suivi du projet de l'OIBT TFL-PD 017/09 Rev.2 (M). Ce projet, évoqué en page 17, vise à aider les petites et moyennes entreprises forestières chinoises à se fournir en bois tropicaux légaux obtenus de forêts en gestion durable (couverture).
 Photo: Li Qiang (OIBT)

Ci-dessus: un agent de la Police nationale environnementale guatémaltèque inspecte un chargement de bois à Izabal au Guatemala (voir en page 14).
 Photo: INAB/OIBT

pourraient aider, d'un côté, les négociants en bois à répondre à leur obligations de diligence raisonnée et, de l'autre, les autorités à s'assurer que la législation et la réglementation régissant la légalité du bois soient respectées. Estraviz et ses co-auteurs (p. 11) décrivent le nouveau système qu'a adopté l'Équateur pour recueillir et enregistrer les informations forestières, lequel a été en partie développé grâce à un projet de l'OIBT, sachant qu'il s'agit d'une étape importante pour assurer la légalité des bois dans ce pays. Garcia (p.14) nous parle d'un projet similaire au Guatemala qui a permis – ici aussi avec l'appui de l'OIBT – de mettre en place un dispositif de recueil en temps réel de données standardisées de haute qualité sur le flux des produits forestiers, en vue de renforcer la supervision du secteur forestier et d'en accroître son efficacité.

Comprendre le besoin qu'a le client que soit vérifiée la légalité, et y répondre, constitue pour les petites et moyennes entreprises chinoises un défi majeur. En effet, bien qu'à l'origine de plus de 90% du total de la production forestière industrielle en Chine, elles ignorent toutefois, pour la plupart, les problématiques liées à la passation des marchés et le besoin croissant que leurs bois proviennent de forêts gérées en mode durable et que leur origine légale soit vérifiée. Luo Xinjian et Meng Qian (p. 17) font le point sur un projet de l'OIBT qui a évalué dans quelle mesure les PMEF saisissent les risques que pose pour leur activité l'absence d'une approche adéquate de l'approvisionnement en bois. Ce projet a également servi à dispenser une formation à la passation des marchés du bois chez une sélection d'entreprises pilotes, et à créer une plateforme de partage d'informations en ligne dans le but d'aider les PMEF à interagir plus efficacement avec les services publics compétents et à communiquer sur les développements au niveau de la politique publique et des marchés.

Nagahisa (p. 21) présente la *Directive sur la vérification de l'origine légale et durable des bois et produits dérivés* (baptisée «Directive Goho-Wood»), que le Gouvernement japonais a introduite en 2006 dans le but de lutter contre l'exploitation forestière illicite. Elle offre aux entreprises japonaises la possibilité d'utiliser l'une de trois méthodes pour vérifier la légalité de leurs bois importés.

Oliver (p. 22) clôt ce tour d'horizon de la passation des marchés en récapitulant quelques-unes des grandes évolutions qu'a connues le commerce des bois tropicaux au cours des dix dernières années qui, selon lui, figurent parmi «les plus drastiques» depuis au moins 60 ans. Oliver pense que deux marchés distincts ont émergé au sein du commerce des bois tropicaux: celui des

entreprises «initiées» qui ont influé sur le développement de la certification forestière et les politiques d'achat progressives, et celui des «exclues» qui n'ont pas accès aux chaînes de fourniture certifiées ou ne le souhaitent pas. Oliver observe que, dans nombre de politiques de marchés publics du bois, la démarche inhérente est d'avoir moins de poids sur les pays tropicaux et qu'il «faut davantage privilégier les partenariats entre acheteurs et fournisseurs» pour améliorer progressivement la performance environnementale. Le Plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux, qui allie des actions côtés offre et demande, est susceptible, explique Oliver, d'«aider à mettre en place les conditions préalables permettant à un éventail plus étendu d'opérateurs de bénéficier de l'évolution en faveur de la pérennisation.».

Il est possible de dépasser le stade de la rhétorique et de la polémique qui ont souvent caractérisé les débats sur les politiques des marchés publics en prenant des mesures concrètes pour assurer la vérification de la légalité du bois, y compris en ayant recours aux nouvelles technologies. Car les partenariats entre acheteurs, fournisseurs et autres acteurs, accompagnés, lorsque nécessaire, par les pouvoirs publics et les organisations intergouvernementales peuvent avoir des résultats bénéfiques pour tous.